**QUESTIONNAIRE**

**PAUVRETÉ, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DESC EN AMÉRIQUE CENTRALE ET AU MEXIQUE, DANS LE CONTEXTE DE LA MOBILITÉ HUMAINE**

1. **Présentation et objectif**

Le Bureau du Rapporteur spécial sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (DESC) de la Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) préparera un rapport thématique sur la pauvreté, le changement climatique et les DESC en Amérique centrale et au Mexique, dans le contexte de la mobilité humaine. L’objectif du rapport est de faire un diagnostic complet des raisons sous-jacentes à la mobilité humaine dans la sous-région du point de vue de la garantie des DESC, avec un accent particulier sur la dimension de la pauvreté, des inégalités et du changement climatique. Le SRESCER considère que ces résultats contribueraient au diagnostic de la situation sous un angle nouveau et déterminé, qui, en plus d’identifier les problèmes, peut également contribuer à des solutions à partir d’une approche holistique des droits de l’homme. À cette fin, le rapport cherche à systématiser et à identifier comment ces inégalités et les défis pour la réalisation des DESC sont encadrés dans les contextes complexes des mouvements massifs de personnes dans les pays d’Amérique centrale et du Mexique, ainsi qu’à identifier les obligations spécifiques des États pour les garantir, en particulier pour Les personnes qui sont en situation de mobilité humaine.

La pauvreté, l’inégalité et les limitations dans l’accès et la jouissance des DESC sont des réalités courantes dans les pays d’Amérique centrale et du Mexique, qui ont entraîné un manque de possibilités de développement humain, aggravé par la pandémie et la crise climatique, et dans cette mesure sont actuellement l’une des principales causes sous-jacentes des grands mouvements de population dans cette sous-région. Dans le même temps, la région est confrontée à de sérieux défis face au développement humain, compte tenu des indices disponibles les plus pertinents, [[1]](#footnote-2)tels que ceux qui mesurent le développement humain (IDH), les inégalités (GINI), l’éducation (PISA), la corruption (IPC), la liberté économique (FE) et la performance du PIB, entre autres. L’analyse intersectionnelle de ces indices tient compte de la situation socioéconomique actuelle de la sous-région, ainsi que de la faible composition de la matrice de production et de travail qui ne soutiendrait pas la croissance et l’expansion des secteurs à forte productivité, [[2]](#footnote-3)[[3]](#footnote-4)[[4]](#footnote-5)[[5]](#footnote-6)[[6]](#footnote-7)[[7]](#footnote-8) mais, au contraire, tendrait à accroître les inégalités et les niveaux de pauvreté[[8]](#footnote-9).

Pour sa part, l’urgence climatique génère également des effets directs et indirects sur la mobilité humaine, soit à la suite de catastrophes naturelles, soit d’impacts à évolution lente, qui se traduisent par les changements brusques des phénomènes climatiques ou qui ont une incidence sur la qualité du sol, de l’eau et de l’air et qui ont une incidence directe sur la production économique des cultures, des pêches et du bétail. À cet égard, la Commission et le SRESCER ont suivi de près les effets disproportionnés de l’urgence climatique sur les pays d’Amérique centrale. Selon la CEPALC, il a été constaté que l’intensité et la fréquence accrue des tempêtes tropicales, des ouragans et des sécheresses prolongées ont affecté les modes de vie des populations de cette région en provoquant des déplacements internes dus au manque de possibilités et à la destruction des infrastructures, entre autres facteurs. Dans cette mesure, des questions telles que la crise alimentaire, la question de la mobilité humaine et des inégalités et les taux de pauvreté pourraient être aggravées de manière disproportionnée, mettant en péril la résilience et l’adaptation de ces pays pour améliorer les conditions de vie des personnes qui les habitent[[9]](#footnote-10).

En conséquence, les tendances des flux de mobilité humaine dans la région et la sous-région n’ont cessé de s’accentuer ces dernières années, non seulement en raison de l’instabilité politique et des niveaux de violence et d’insécurité des citoyens enregistrés au cours des dernières décennies, mais aussi en raison de facteurs liés à la pauvreté, au sous-développement et à la faible croissance économique. Par conséquent, l’absence de garantie dans l’accès et la jouissance des DESC et l’absence de perspectives d’amélioration des conditions de base du développement humain dans les États d’origine, ajoutent aux [[10]](#footnote-11)principales causes de la mobilité humaine dans cette région.

Cestendances des flux migratoires représentent un défi supplémentaire en termes de DESC : il est également nécessaire d’analyser et de déterminer comment assurer l’accès et la jouissance des DESC tant dans les États d’origine que dans les États de transit et d’accueil des migrations ; à cette fin, il est nécessaire d’identifier et d’établir des normes pour la protection des DESC et des obligations générales des États, à la fois le développement immédiat et progressif dans le contexte de la mobilité humaine, en accordant une attention particulière aux situations particulières telles que la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles, toujours dans une perspective de genre et d’intersectionnalité des groupes et des individus en situation de vulnérabilité et à partir d’une analyse interdisciplinaire qui aborde les différents bords du sujet à analyser.

Cela fournira des orientations aux États, à la société civile et aux autres acteurs concernés pour l’adoption de mesures et de politiques publiques axées sur la lutte contre ces causes de la mobilité humaine et sur la promotion de réponses coordonnées, rapides et efficaces, non seulement dans l’intérêt d’une plus grande sécurité des citoyens, mais aussi dans l’intérêt de la protection sociale.

Aux fins du rapport à établir, les pays qui composent l’Amérique centrale seront le Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Honduras, le Guatemala, le Panama et le Nicaragua. Le Mexique est également inclus en raison de sa proximité géographique et de son importance géopolitique. Aux fins du présent rapport, le phénomène de la mobilité humaine sera analysé de manière globale, c’est-à-dire en couvrant les différentes formes de flux massifs de personnes, qu’il s’agisse de déplacements internes ou transfrontaliers, sans distinguer les aspects qui caractérisent chacun des manifestations de mobilité - migration, refuge, asile, déplacement interne, etc. - en ce qui concerne la portée et la protection nationale et internationale de leurs droits de l’homme.

1. **Instructions**

Le SRESCER invite les personnes et institutions intéressées à envoyer leurs réponses à ce questionnaire avec des informations sur les données statistiques, le cadre réglementaire, les politiques publiques, les mécanismes de protection, les défis et les bonnes pratiques, au plus tard le 31 mars 2023, à l’adresse suivante :

Bureau du Rapporteur spécial sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (DESC)

Commission interaméricaine des droits de l’homme

Organisation des États américains

1889, rue F Nord-Ouest

Washington, DC 20006

CIDH\_DESCA@oas.org

En cas de réponse électronique, veuillez inclure dans l’objet de l’e-mail: « Questionnaire - Pauvreté, changement climatique et DESC en Amérique centrale et au Mexique, dans le contexte de la mobilité humaine ».

Les informations envoyées en réponse à ce questionnaire peuvent porter sur tout ou partie des points demandés. Les informations peuvent être fournies en espagnol, anglais, portugais ou français. Il est demandé d’indiquer le nombre de questions auxquelles il sera répondu dans le document envoyé. De même, vous êtes invités à répondre directement à chacune des questions posées, en fournissant des informations concrètes et spécifiques sur ce que vous considérez comme le plus pertinent, significatif et / ou pertinent.

Lorsque des annexes sont soumises, il est demandé de les identifier clairement et de les différencier du document principal. Il est possible, en annexe, de soumettre des rapports déjà publiés.

1. **Informations demandées**
2. **Informations statistiques**

A. Veuillez indiquer si l’État dispose de données statistiques officielles ou s’il existe des données statistiques fiables provenant d’organisations non gouvernementales pour les cinq dernières années, de préférence avec une ventilation géographique ou locale le cas échéant, des données concernant:

1. Indicateurs de la mobilité humaine, à la fois les migrations déclarées, l’indice de transit et les taux de déplacement signalés, ventilés de préférence par sexe, origine ethnique ou raciale, nationalité, niveau socioéconomique, âge, entre autres facteurs, ainsi que des indicateurs des principales causes ou motivations de ces flux migratoires.
2. Performance des États au regard des principaux indices de développement humain internationalement reconnus, tels que le développement humain (IDH), l’éducation (PISA), l’inégalité des revenus (GINI), la corruption (IPC), la liberté économique et d’autres indices pertinents qui peuvent être pertinents pour l’analyse des niveaux de développement socioéconomique, de pauvreté et d’inégalité; Indicateurs du développement macroéconomique de l’État, en particulier la performance du PIB et l’emploi formel.
3. Principaux indicateurs du marché du travail, y compris les chiffres de la population active par rapport à la population totale, la durée moyenne du travail, les taux d’activité, le niveau d’éducation de la main-d’œuvre, entre autres indicateurs du travail; les indicateurs de liberté économique; et les données qualitatives et quantitatives sur les petites et moyennes entreprises (PME). Les indicateurs et les données sont de préférence ventilés, géographiquement, par sexe, origine ethnique ou raciale, nationalité, niveau socioéconomique, âge, entre autres facteurs.
4. Indicateurs et chiffres relatifs à l’urgence climatique et à ses impacts au niveau de l’État ou de la région, y compris les changements de température, de précipitations, de qualité de l’air, de niveau de la mer et de perte de côtes. De même, les données relatives aux zones ou régions touchées par les catastrophes naturelles, les effets d’érosion et les impacts environnementaux sur la production économique des cultures, de la pêche et de l’élevage au cours des cinq dernières années, ainsi que les chiffres sur la perte de biodiversité parmi d’autres indicateurs des processus accélérés de dégradation de l’environnementpar les activités etles économies.
5. Chiffres socioéconomiques, notamment sur : i) la pauvreté et l’extrême pauvreté dans le pays; ii) les chiffres de la population bénéficiant des systèmes de santé, des soins médicaux primaires et/ou de la sécurité sociale; iii) le pourcentage d’informations sur la population ayant accès à l’enseignement de base, secondaire et supérieur ou à l’université, ainsi que les taux de scolarisation et d’abandon scolaire aux différents niveaux de l’enseignement; iv) nombre de personnes souffrant de la faim, de la sous-alimentation, de l’insécurité alimentaire ou nutritionnelle, du surpoids, de l’obésité et du retard de croissance; recensements de la population et du logement; v) les chiffres relatifs à l’accès à d’autres services publics de base ou essentiels tels que l’électricité, le gaz naturel, l’eau potable, l’internet, les transports publics, le nettoyage urbain et ménager. Ces indicateurs et chiffres doivent de préférence être ventilés au niveau géographique (par départements ou localités), par sexe, origine ethnique ou raciale, nationalité, niveau socioéconomique, âge, entre autres facteurs.

B. Si possible, étayez ces renseignements statistiques ou indiquez où ils sont disponibles et accessibles. S’ils existent, indiquez plusieurs sources pour ces données, y compris des statistiques étatiques et non étatiques.

**2. Cadre réglementaire**

A. Indiquer, le cas échéant, quelles sont les règles actuelles du cadre juridique, qu’il soit national ou local, qui visent à reconnaître, garantir ou développer les droits suivants:

1. Droit à la santé
2. Droit à l’éducation
3. Droit à un niveau de vie suffisant
4. Droit au travail; Droit à des conditions de travail justes, justes et favorables et droits syndicaux
5. Droit à la liberté économique
6. Droit à une alimentation suffisante
7. Droit d’accès à l’eau potable et à l’assainissement
8. Droit à un environnement sain
9. Droit au logement
10. Le principe d’égalité et de non-discrimination, en ce qui concerne les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, en particulier les droits énumérés ci-dessus.
11. Indiquer les dispositions normatives qui accordent une protection spéciale de ces droits ou des droits supplémentaires aux personnes en situation de mobilité humaine, ainsi que des protections spéciales fondées sur le sexe, l’origine ethnique ou raciale, le niveau socioéconomique, l’âge, entre autres circonstances de vulnérabilité potentielle.
12. Le droit d’avoir accès à des recours effectifs (administratifs ou judiciaires) contre les violations des droits susmentionnés.

B. Si possible, fournir les textes normatifs et/ou les décisions judiciaires qui reconnaissent et développent ces droits, ou indiquer où ils peuvent être consultés.

C. Indiquer si l’État a signé et/ou ratifié les instruments interaméricains pertinents, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille; les conventions de l’OIT sur les droits du travail; l’Accord de Paris; l’Accord d’Escazú, ou tout autre traité ou convention internationale qui traite de la protection des droits énumérés ci-dessus ou des accords bilatéraux pour la protection des personnes en situation de mobilité humaine.

**3. Politiques publiques**

A. Décrire les politiques, programmes, plans et mesures publics de nature sociale, économique ou fiscale nationale ou nationale que l’État a mis en œuvre au cours des cinq dernières années ou qu’il met actuellement en œuvre afin de progresser à court, moyen ou long terme dans les domaines suivants :

1. Prévenir ou combattre les niveaux de pauvreté, d’inégalité ou de vulnérabilité sociale, ou promouvoir le développement économique et social, y compris les programmes de protection sociale et les incitations à l’investissement.
2. Faire face aux situations de mobilité humaine interne et transfrontalière et mener une politique migratoire, à la fois en tant qu’État d’origine, de transit ou d’accueil.
3. Renforcer la garantie, la jouissance et l’accès aux droits économiques, sociaux, culturels ou environnementaux, en particulier les droits à la santé, à l’éducation, à un niveau de vie suffisant, au travail et aux conditions de travail, aux droits syndicaux, à la liberté économique, à une alimentation suffisante, à l’eau potable et à l’assainissement, à un environnement sain et au logement.
4. Faire face à l’urgence climatique et lutter contre ses causes et ses effets.

B. Mentionner les indicateurs et les mécanismes institutionnels pour gérer, exécuter, suivre et évaluer les progrès de ces politiques publiques. S’ils n’existent pas, indiquez les indicateurs et les mécanismes de suivi que vous jugez les plus appropriés.

C. Fournir des informations sur les défis et les progrès réalisés dans la conception, la formulation, la mise en œuvre, l’exécution, le suivi et l’évaluation de ces politiques publiques.

**4. Mécanismes de protection judiciaire et extrajudiciaire**

Indiquer quels mécanismes judiciaires et extrajudiciaires sont disponibles pour protéger et garantir l’accès des personnes en déplacement aux biens et services liés aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux .

**5. Défis**

Indiquer les principaux défis structurels, juridiques, sociaux, économiques, culturels, environnementaux et politiques à mettre en œuvre et à exécuter des politiques, des programmes, des plans et/ou des normes juridiques qui visent à (i) éliminer les obstacles à l’accès aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, en mettant particulièrement l’accent sur les personnes en situation de mobilité humaine, et ii) veiller à ce que la pleine réalisation et l’exercice de ces droits soient accessibles à tous, en particulier aux populations en situation de vulnérabilité.

**6. Bonnes pratiques**

Si elles n’ont pas été mentionnées ci-dessus, indiquer quelles bonnes pratiques ont été mises en œuvre au niveau régional, par les États ou par la société civile et dont l’objectif est i) d’éliminer les obstacles à l’accès aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, en accordant une attention particulière aux personnes en situation de mobilité humaine, et ii) de veiller à ce que la pleine réalisation et l’exercice desdits droits soient accessibles à tous, en particulier des populations en situation de vulnérabilité.

**7. Informations supplémentaires**

Toute autre information supplémentaire qu’il juge pertinente pour la connaissance du SRESCER sur ces questions.

Nous apprécions votre participation et la diffusion que vous pouvez donner à ce document.

1. PNUD, USAID, [Sécurité des citoyens, mobilité humaine et développement dans les pays du nord de l’Amérique centrale](https://www.sdg16hub.org/system/files/2020-11/Seguridad-y-movilidad-humana-30sep2020.pdf), septembre 2020, p. 4. [↑](#footnote-ref-2)
2. PNDEHORS [Indice des Développement humain](https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI) [↑](#footnote-ref-3)
3. Banque mondiale [Indice GINI](https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI) [↑](#footnote-ref-4)
4. OCDE [Indicateur PISA](https://www.oecd.org/pisa/) [↑](#footnote-ref-5)
5. https://www.transparency.org/en/cpi/2022 [↑](#footnote-ref-6)
6. https://indexdotnet.azurewebsites.net/index/ranking [↑](#footnote-ref-7)
7. https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG [↑](#footnote-ref-8)
8. CEPALC, [Développement et migration : défis et opportunités dans les pays du nord de l’Amérique centrale](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44649/1/S1000454_es.pdf), LC/MEX/TS.2019/7, juin 2019, p. 71. [↑](#footnote-ref-9)
9. CIDH et REDESCER. [Urgence climatique Portée et obligations interaméricaines en matière de droits de l’homme. Résolution 3/21](https://www.oas.org/es/cidh/decisiones/pdf/2021/resolucion_3-21_spa.pdf), Décembre 2021 [↑](#footnote-ref-10)
10. CEPALC, [Développement et migration : défis et opportunités dans les pays du nord de l’Amérique centrale](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44649/1/S1000454_es.pdf), Cit., Pages.. 31, 72. [↑](#footnote-ref-11)